SOUTH BULLETIN
Reflections and Foresights

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement

Pour donner suite à leur Conférence, les Nations Unies fixent un important programme d'action contre la crise économique

7 juillet 2009, numéro 38

La Conférence novatrice des Nations Unies sur la crise économique a jeté les bases pour l'action, essentiellement pour aider les pays en développement touchés par la crise et réformer le système financier. Un groupe de travail nouvellement créé assurera le suivi des décisions prises à la Conférence.

Au terme de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le 26 juin, il a été convenu de continuer à étudier comment mettre en pratique de nombreuses mesures-clés.

Cela met en exergue que la Conférence n'est malheureusement pas parvenue à prendre des mesures d'urgence concrètes pour aider les pays en développement à lutter contre la crise, et qu'elle n'a fait que les mettre au programme d'un nouveau groupe de travail relevant de l'Assemblée Générale et chargé d'assurer le suivi des questions qui ont été soulevées.

Le groupe de travail est à composition non limitée (comprenant tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, ou ONU) et doit rendre compte à la 64e session de l'Assemblée générale (qui commencera en septembre 2010).

A la Conférence, de nombreux pays en développement ont été représentés par leur ministre des affaires étrangères ou des finances et quelques-uns, par leur premier ministre ou président. La plupart des pays développés, quant à eux, ont mandé des représentants occupant une position inférieure.

La plus grande réussite de la Conférence est sans doute d'avoir réhabilité l'ONU comme un important forum pour tous les pays où débattre des problèmes relatifs à l'économie mondiale. L'ONU a le potentiel pour devenir l'instance première en la matière, si les grandes puissances laissent le nouveau groupe de travail mener correctement ses activités.

Dès lors que la Conférence a été programmée, certains grands pays, essentiellement les États-Unis, ont tenté de limiter la portée des débats.

En outre, même lors de la session de clôture, les États-Unis ont émis des réserves sur le document final adopté quelques minutes auparavant par tous les pays, eux y compris. Ils ont déclaré que, selon eux, le document ne donnait pas officiellement aux Nations Unies le pouvoir de prendre des décisions relatives aux institutions de Bretton Woods (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ou FMI). Dans ce document, les pays se sont accordés sur plusieurs aspects de la réforme de ces deux institutions.

Au cours du dernier sommet de Londres, le Groupe des Vingt, ou G20, (réunissant essentiellement des pays développés) a convenu de nombreuses mesures concrètes concernant ces entités, comme accroître les ressources du FMI de 500 milliards de dollars des États-Unis et sélectionner leur directeur respectif sur des critères de mérite et non plus en fonction de leur nationalité.

Comme beaucoup de participants à la Conférence l'ont fait remarquer en dehors et au sein des groupes de discussion, si quelques pays seulement, ceux composant le Groupe des 8 (G8) ou le G20,

Pour donner suite à leur Conférence, les Nations Unies fixent un important programme d'action contre la crise économique (suite)

peuvent convenir de mesures relatives au FMI et à la Banque mondiale, il est inacceptable que les membres dirigeants de ces groupes empêchent l'ONU, un organisme universel et légitime, d'en faire autant.

Lorsque le groupe de travail se mettra à l'oeuvre, l'une des premières choses sur lesquelles il devrait s'accorder est la légitimité et la prépondérance du rôle de l'ONU dans les affaires économiques mondiales et, par conséquent, le droit et le devoir de ses membres de débattre des nombreuses mesures devant être prises pour répondre à la crise économique mondiale.

Parmi elles, doit figurer l'apport de fonds aux pays en développement. Ceux-là souffrent en effet d'un net déclin du financement étranger, de 1000 à 3000 milliards de dollars rien qu'en 2009.

Les participants à la Conférence n'ont pas réussi à s'accorder sur des mesures concrètes visant à fournir les liquidités substantielles requises par les pays en développement. Nombre d'entre eux n'auront bientôt plus de réserves en devises étrangères pour payer leurs importations ou assurer le service de leurs dettes extérieures.

Les pays développés ont les moyens d'emprunter ou de générer l'argent servant à financer les plans de sauvetage de leurs banques et sociétés et les plans de relance budgétaire pour sortir de la récession. Mais la majorité des pays en développement ne les ont pas.

La Conférence s'est engagée à « examiner les mécanismes qui seraient propres à assurer la fourniture aux pays en développement [...] des ressources adéquates ». Le groupe de travail doit mener à bien cet examen et mettre en place ces mécanismes dès que possible pour atténuer les effets de la crise.

Les pays en développement formant le Groupe des Soixante-dix-sept (G77) et la Chine ont proposé que le FMI alloue 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) aux pays à faible revenu sans frais supplémentaires. Ils ont également proposé que les pays en développement au revenu intermédiaire reçoivent une allocation de 800 milliards de dollars de DTS, lesquels pourraient être rendus au terme de la crise.

Ces deux propositions n'ont pas été adoptées. Ainsi, la Conférence a raté l'occasion d'apporter les liquidités dont ont besoin les pays en développement en manque de numéraires. C'est regrettable, car le G20 a convenu d'allouer 250 milliards de dollars de DTS supplémentaires qui seront distribués en fonction de quotes-parts ; la majorité de cette somme se destinera donc aux pays développés.

La proposition des pays en développement consistait à ce que de nouvelles allocations de DTS se fassent sur des critères de besoin et non pas en fonction des quotes-parts, de façon à ce que les pays en développement en soient bénéficiaires.

Bien que cela n'ait pas été ouvertement convenu, les participants à la Conférence ont reconnu qu'« une augmentation des DTS peut continuer à l'accroissement des liquidités mondiales pour faire face aux déficits financiers causés par la présente crise » et que « ce moyen devra être étudié de plus près ». Ainsi, le groupe de travail peut examiner plus en détail cette question, et il faut espérer qu'il apporte des résultats concrets.

Une des questions qui ont dominé les débats concernait le besoin de prendre des mesures pour éviter une nouvelle crise de l'endettement dans les pays en développement. Le G77 et la Chine ont suggéré la mise en place d'un moratoire sur la dette et d'un nouveau tribunal international des faillites pour que les pays dont la balance des paiements est déséquilibrée puissent bénéficier d'une suspension temporaire du service de la dette et d'une restructuration de cette dernière. Cette idée a été appuyée au cours de la Conférence par des organisations internationales comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le

Pour donner suite à leur Conférence, les Nations Unies fixent un important programme d'action contre la crise économique (suite)

Centre Sud, ainsi que par de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG).

Ces propositions n'ont pas été adoptées, mais il a été convenu qu'elles seraient examinées. Dans le document final, il est reconnu que « l'aggravation de la crise menace d'augmenter l'endettement des pays en développement, [et qu'] elle menace la viabilité de la dette » et qu'il faut prendre des mesures pour « éviter une nouvelle crise de l'endettement ».

Les représentants ont ajouté : « Nous ne manquerons pas non plus d'examiner de près les méthodes de restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants et sur une participation poussée des créanciers et des débiteurs, le fardeau étant réparti de manière comparable entre les créanciers. Nous nous pencherons aussi sur la nécessité et la faisabilité d'un cadre mieux structuré en vue de la coopération internationale dans ce domaine. »

C'est à partir de là que le groupe de travail doit longuement débattre du problème de la dette et étudier les mesures à prendre, dont celles proposées par le G77.

Une autre question a largement été débattue : le besoin des pays en développement d'une « marge de manœuvre dans le choix des politiques », c'est-à-dire leur capacité à choisir entre plusieurs options et à recourir à des mesures pour répondre à la crise. Cependant, ils sont souvent contraints d'utiliser ces mesures à cause des conditions auxquelles est subordonné l'octroi des prêts ou des conditions des accords commerciaux ou, tout simplement, à cause de la pression exercée par les pays développés ou les marchés.

Dans un important paragraphe du document final, il est déclaré que les pays en développement se heurtant à une pénurie aiguë et grave de devises « ne doivent pas être privés d'utiliser les mesures correctives commerciales contingentes que prévoit dans les cas légitimes l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et, en dernier ressort, d'imposer des restrictions temporaires au mouvement des capitaux et de chercher à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette, afin d'aider à amortir les répercussions de la crise et à stabiliser le développement macroéconomique ».

Les représentants ont aussi pris acte de la demande de certains États en faveur « d'une réforme du système mondial de réserves afin de remédier [à ses] insuffisances », ainsi que de celle « formulée par de nombreux États qui voudraient qu'on examine dans quelle mesure un système de réserve plus efficace est faisable et souhaitable, y compris le rôle que pourraient jouer les DTS dans un tel système ».

De même, il a été reconnu « qu'il faut s'attacher à dégager un consensus sur les paramètres d'une telle étude et sur la suite à y donner ». Le groupe de travail a donc la voie libre pour débattre de la réforme du système de réserves, qui est maintenant une préoccupation majeure, surtout pour les pays en développement comme la Chine qui détiennent de grandes réserves de dollars des États-Unis.

De même, il a été pris acte de la nécessité de développer le champ de la réglementation et de la supervision, en ce qui concerne tous les grands centres, instruments et acteurs financiers, notamment les institutions financières, les agences de notation financières et les fonds spéculatifs.

Par ailleurs, une section du document porte sur la nécessité de réformer les institutions financières internationales. Des détails sont donnés sur la réforme de la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale pour arriver à une représentation équitable des pays en développement et « renforcer le point de vue, la voix et [la] participation » de ces pays. Ils devraient également être mieux représentés dans les grandes institutions normatives, telles le Conseil de stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Il a aussi été suggéré de renforcer le rôle de l'ONU

Pour donner suite à leur Conférence, les Nations Unies fixent un important programme d'action contre la crise économique (suite)

et de celui de son Conseil économique et social. L'une des propositions consiste à examiner la mise en place d'un groupe d'experts sur la crise économique et financière mondiale chargé de donner des conseils en matière de mesures prises à l'échelle internationale et en matière de décisions politiques.

Après l'adoption du document, les États-Unis, appuyés par le Canada, ont fait un long discours dans lequel ils ont listés les points qui les préoccupaient.

Plusieurs pays en développement, dont Cuba, le Nicaragua et le Venezuela, ont également exprimé des réserves, qui, cependant, allaient dans le sens contraire des États-Unis. Ils ont dit être déçus que la Conférence ne soit pas allée plus loin dans l'adoption de mesures concrètes et dans l'affirmation de l'autorité de l'ONU.

Maintenant, la priorité, c'est que l'Assemblée générale des Nations Unies établisse les modalités de travail du groupe de travail, les questions qu'il devra étudier et la façon de les mettre en pratique.

Les mesures devant être prises immédiatement sont, d'une part, des mesures internationales visant à aider les pays en développement à atténuer les effets de la crise, consistant essentiellement en des apports de liquidités, et, d'autre part, les mesures nécessaires pour éviter une nouvelle crise de l'endettement dans les pays en développement.

Celles-ci ne peuvent pas attendre septembre 2010, date à laquelle le rapport sera remis à l'Assemblée générale. La création d'un système international d'arbitrage de la dette devrait aussi faire partie des priorités.

Les questions d'ordre structurel, comme la réforme du système financier international et du système de réserves, pourraient être résolus sur plus long terme et figurer dans le rapport de septembre 2010.

Martin Khor, directeur exécutif du Centre Sud

director@southcentre.org